



CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE FRANCO-NORD

Vous voulez avoir un impact et contribuer à l'apprentissage des leaders de demain? Vous voulez travailler dans un environnement stimulant? Joignez-vous à l'équipe du Conseil scolaire catholique Franco-Nord, où vous aurez l'occasion de collaborer avec des collègues accueillants, dévoués et engagés envers la réussite des élèves. Nous sommes fiers d'être un employeur majeur au service des élèves qui nous sont confiés et de notre main-d'œuvre composée d'au-delà de 600 membres du personnel.

Nous sommes activement à la recherche de candidatures au poste suivant :

ENSEIGNANTE SUPPLÉANTE À LONG TERME, ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG TERME (0,20 EPT)

École La Résurrection

Disponible : Immédiatement pour une période indéterminée

Horaire : Jours 3 et 4 (après-midis)

Nature du poste : Suppléance à long terme

Sommaire du poste :

- Temps de préparation – Arts et enseignement religieux 7^e/8^e

Qualifications et compétences requises :

- Qualifications et compétences selon les exigences du poste et de l'expérience en éducation;
- Qualifications et compétences en enfance en difficulté (partie 1);
- Membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Qualités de leadership nécessaires au maintien d'un apprentissage dynamique et enrichissant;
- Engagement à promouvoir les valeurs éducatives et l'épanouissement de l'élève dans le contexte d'une éducation catholique française;
- Disponibilité à participer aux activités scolaires et parascolaires.

Si ce poste vous intéresse, veuillez soumettre votre demande d'emploi **au plus tard le 19 mars 2019 à 16 h** par l'entremise du « **Système de recrutement en ligne** » qui se retrouve au site web du Conseil : www.franco-nord.ca, sous l'onglet « *Emploi* ».

En vertu du Règlement 521/01 en application de la Loi sur l'éducation et de la politique du Conseil, toute personne embauchée par le Conseil doit fournir, au préalable, un relevé d'antécédents criminels.

En vertu du Règlement 297/13 en application de la Loi sur la santé et sécurité au travail, toute personne embauchée par le Conseil doit compléter, au préalable, une formation de sensibilisation en santé et sécurité. Il s'agit d'une condition d'emploi essentielle. Le Conseil se réserve le droit d'exiger toutes autres formations nécessaires pour répondre à ses obligations légales.

Nous vous remercions de votre candidature. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les candidates et candidats convoqués en entrevue.

Pour de plus amples renseignements concernant ce poste, veuillez communiquer avec Madame Crystal Côté-Poulin, direction de l'école, au 705-753-1100

Le Conseil favorise l'équité en matière d'emploi.

Excellence, foi et culture.